Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215601618-20260528-2026_46-DE

PLOEMEL

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le **Jeudi 28 mai à 20 heures**, le Conseil municipal de la Commune de Ploemel s'est réuni en séance publique en mairie, Salle Joseph Le Pévédic, sous la présidence de Monsieur Stéphane MATRON, Maire, dûment convoqué le 22 mai 2026

Etaient présents (23) : Stéphane MATRON, Stéphanie CATEL, François LECHAT, Marie CARRER, Christophe PETIT, Sandra GAUTHIER, Eric LE MAREC, Marie-Laure DAVID, Martine ROY, Guillaume DAOULAS, Adeline LE BOULAIRE, Pascal DANO, Christophe THOMAS, Isabelle CAMENEN, Joël SOBEL, Vanessa GIET, Benjamin LANCELIN, Sylvie MORVANT, Christophe LE FALHER, Morgan LE BOULAIRE, Louis LE BELZ

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire.
Absente donnant pouvoir (1) : Anne-Sophie DEBOYSER à Pascal DANO
Absent (1) : Steve ARBAULT

Secrétaire de séance : François LECHAT

Conseillers en exercice : 23	Présents : 21	Votants : 22

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement

2026-46: Ressources humaines : Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs
Rapporteur : Stéphane MATRON, Maire

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois.

Vu le tableau des emplois,

Le Maire propose à l'assemblée d'apporter les modifications suivantes :

1. Pôle technique :

Pour donner suite à un départ d'un agent au service technique par voie de mutation en janvier dernier, un recrutement a été réalisé. La personne recrutée est bien dans le même cadre d'emploi (adjoint technique territorial) mais n'a pas le même grade (adjoint technique principal de 2ème classe). Aussi, il est nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs.

- Suppression du grade d'adjoint technique territorial (poste créé le 30/06/2022 -N°2022-43)
- Création du grade d'adjoint technique principal de 2ème classe

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215601618-20260528-2026_46-DE

2. Pôle enfance jeunesse :

Suite à la fermeture de la cantine Sainte Marie, il convient de supprimer les 2 emplois d'adjoints techniques à temps non complet (17.5 ETP et 13.38 ETP) ; ces postes n'étant plus pourvus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix d'actualiser le tableau des effectifs en conséquence :

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215601618-20260528-2026_46-DE

Tableau des emplois permanents :

N° de délibération	Date de délibération	Grade	Fonction	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Durée hebdo du poste en centième	Durée hebdo en Heure	Effectif pourvu par un contractuel
2018-35	05/04/2018	Attaché Principal		A	1		35,00	35h	
2018-35	05/04/2018	Directrice Générale des Services		A	1	1	35,00	35h	
POLE ADMINISTRATIF									
2018-36	05/04/2018	Attaché Principal	Responsable finances/ Adjointe de direction	C	1	1	35,00	35h	
2025-72	20/11/2025	Adjoint administratif	Chargée de l'Urbanisme	C	1	1	35,00	35h	
2019-49	27/06/2019	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	Chargée de l'Agence Postale	C	1	1	35,00	35h	1 (agent en congé maladie)
2019-17	28/03/2019	Adjoint Administratif Territorial	Chargée d'accueil-Assistante services à la population	C	1		35,00	35h	1
2023-09	13/03/2023	Adjoint Administratif	Chargée des Ressources Humaines	C	1		35,00	35h	1
2020-72	22/10/2020	Brigadier-Chef Principal	Policière Municipale	C	1	1	35,00	35h	
POLE TECHNIQUE									
2018-50	17/05/2018	Technicien Principal de 1ère classe	Responsable	B	1	1	35,00	35h	
2025-74	18/12/2025	Adjoint Technique Territorial	Référent bâtiments	C	1	1	35,00	35h	
2022-43	30/06/2022	Agent de Maîtrise Principal	Référent Voirie	C	1	1	35,00	35h	
2014-111	11/12/2014	Agent de Maîtrise	Référent Espaces Verts	C	1	1	35,00	35h	
2014-111	11/12/2014	Agent de Maîtrise principal	Agent voirie	C	1	1	35,00	35h	
2025-74	18/12/2025	Adjoint Technique Territorial	Agent bâtiment	C	1	1	35,00	35h	
2019-107	20/12/2019	Adjoint Technique Territorial	Agent bâtiments	C	1	0	35,00	35h	
2026-46	28/05/2026	Adjoint Technique principal 2ème classe	Agent des espaces verts	C	1	1	35,00	35h	
2017-103	16/11/2017	Adjoint Technique Territorial	Agent des espaces verts	C	1		35,00	35h	1

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215601618-20260528-2026_46-DE

POLE ENFANCE JEUNESSE – VIE SCOLAIRE									
2023-77	23/11/2023	Animateur	Responsable	B	1	1	35,00	35h	
2022-42	30/06/2022	Adjoint d'Animation	Directeur Espace jeunes	C	1	1	35,00	35h	
2019-66	11/09/2019	Animateur	Directeur du Service Enfance	B	1	1	35,00	35h	
2025-74	18/12/2025	Adjoint d'Animation	Animateur enfance	C	1	1	35,00	35h	
2017-03	22/08/2017	Adjoint d'Animation	Animateur enfance	C	1		35,00	35h	1
2024-36	20/06/2024	Adjoint d'Animation	Animateur enfance	C	0.9		31.5	31h30	0.9
2020-72	22/10/2020	Adjoint Technique Territorial	Responsable du restaurant municipal	C	1	1	35,00	35h	
2022-43	30/06/2022	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	Responsable adjointe du restaurant municipal	C	1	1	35,00	35h	
2019-49	27/06/2019	Adjoint Technique Territorial	Agent de restauration - propreté	C	0.63		22,16	22h10	0.63
2019-49	27/06/2019	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	Agent de restauration et de propreté	C	0.83		29,23	29h14	0.83
2021-87	16/12/2021	ATSEM Principal de 2ème classe	ATSEM	C	1	1	35,00	35h	
2015-81	02/09/2015	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	ATSEM	C	1	1	35,00	35h	1 (agent en congé maladie)
2022-43	30/06/2022	Agent de Maîtrise Principal	ATSEM	C	1	1	35,00	35h	
POLE CULTUREL									
2019-49	27/06/2019	Assistant de conservation Principal de 1ère classe	Responsable	B	1	1	35,00	35h	
2021-39	27/05/2021	Adjoint Territorial du Patrimoine Principal de 2ème classe	Chargée d'accueil en médiathèque	C	1	1	35,00	35h	
Total					31.36	23			8.36

Le Maire,
Stéphane MATRON

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État